

Les Nouvelles B R È V E S



L'actualité de la commune



Le lundi 19 avril débutait la construction de la salle supplémentaire au groupe scolaire Jacques Brel. Les travaux, initialement programmés pendant les vacances scolaires, ont dû être avancés à cause du nouveau calendrier.



Le dimanche 25 avril, en cette journée du souvenir, les élus de Bachy et Bourghelles rendaient hommage aux victimes de la déportation. Après lecture du texte officiel et après avoir cité les victimes des deux communes, l'assistance a observé une minute de silence.



En fin de cérémonie, un hommage a été rendu à M. Alain Delebarre, président de l'association des anciens combattants d'Afrique du Nord, récemment décédé.



Le mercredi 28 avril, l'association de football "Entente Mouchin Bachy" prenait possession du stade afin de pouvoir poursuivre l'entraînement pendant les travaux de réfection de la pelouse du terrain de Mouchin .
Le terrain de football lui est réservé les mercredis de 17h à 19h et les samedis de 9h à 12h .



La danse Bachynoise a pu réouvrir les cours de Hip-hop pour les plus jeunes en extérieur, dans la cour de l'école Jacques Brel.

Le conseil municipal du 07 avril 2021

Le mercredi 07 avril, le conseil municipal s'est réuni. Après la validation du compte rendu de la séance précédente, les points suivants ont été débattus.

1. Approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion de M. le trésorier est identique au compte administratif de M. le Maire.

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

2. Approbation du compte administratif 2020

Bilan comptable de l'année 2020 :

BILAN COMPTABLE ANNEE 2020			
FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Recettes 2020	1 028 225,5 €	Dépenses 2020	762 474,20 €
Total :	1 028 225,50 €	Total :	762 474,20 €
Excédent fonctionnement année 2020 = 265 751,30 € (CAF brute)			
Solde de fonctionnement antérieur reporté 002 (2019) : 686 690,30 €			
Résultat cumulé de la section de fonctionnement : 952 441,60 €			
INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Recettes de 2020	533 898,96€	Dépenses réalisées 2020	216 784,85 €
Reste à réaliser		Reste à réaliser	117 908,70 €
Total :	533 898,96 €	Total :	334 693,55 €
Solde investissement 2020 (avec reste à réaliser) = 199 205,41 €			
Solde antérieur reporté (2019) = - 280 660,55 €			
Solde investissement net 2020 = 36 453,56 €			
Besoin du fonctionnement pour couvrir l'investissement en 2021 : - 81 455,14 €			

Le résultat de clôture 2020, toutes sections confondues, est de 870 986,46 € avec les restes à réaliser (ou 988 895,16 € hors reste à réaliser).

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

3. Affectation du résultat 2020

Au compte D001 en excédent d'investissement reporté : 36 453,56 €

Au compte R1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 81 455,14 €

Au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté) : 870 986,46 €

Décision du conseil approuvé à l'unanimité.



4. Fixation des taux d'imposition 2021

En 2021, la loi de finance modifie nos attributions, la taxe d'habitation étant en partie supprimée.

Nous ne touchons plus que la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie, ainsi que la taxe d'habitation pour les logements vacants et les résidences secondaires.

Le taux de la taxe foncière bâtie est modifié par la loi : il est composé du taux communal augmenté du taux du département.

La commission finance a estimé le montant des dotations d'État ainsi que les valeurs des 2 taxes pour 2021 comme suit :

- valeur des taxes pour 2021 : 489 459 € (valeur fournie par DGRFIP)
 - dotation d'Etat pour 2021 : 175 538 € (valeur estimée par l'AMF)
- soit un total de 664 997 € pour 2021 (en 2020, recette de 636 137 €).

La commission finance propose donc de ne pas modifier le taux des 2 taxes pour 2021 :

- 38,04 % : nouveau taux du Foncier Bâti, composé de 18,75 % du taux communal inchangé et de 19,29 % ex-taux du département attribué à la commune pour compenser la suppression de la Taxe Habitation.
- 46,35 % Foncier Non Bâti, inchangé.

Décision du conseil (2 votes) : approuvé à l'unanimité

5. Vote du budget primitif 2021

Il a été présenté au conseil. Des décisions modificatives restent toujours possibles courant 2021, en fonction des données fournies par la Direction Financière de l'Etat. La section fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 896 590,10 €, tenant compte en dépenses d'un virement de 1 050 939,56 € à la section d'investissement. La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 026 987,58 €.

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

6. Adhésion de la CCPC au syndicat mixte « Nord-Pas de Calais Numérique » au titre de la compétence « usages numériques »

M. le Maire demande d'approuver l'adhésion de la CCPC au « Syndicat mixte Nord Pas-de-Calais Numérique », pour un coût de 13 000 €/an, celui-ci ayant vocation à participer à la mise en œuvre d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) à travers notamment l'adhésion à un groupement de commandes avec la Région et le Département, compétents en matière d'ENT pour les lycées et collèges.

Cet ENT est un service éducatif numérique offrant à chaque membre de la communauté éducative un accès dédié, sécurisé et simplifié, aux informations et outils dont il a besoin pour son activité, mis en œuvre par les collectivités territoriales en lien avec l'Education Nationale.

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

7. Compte-rendu des délégations accordées au Maire dans le cadre de la délibération du Conseil municipal du 25/05/2020 (article L.2122-22 du CGCT)

- attribution du marché pour la construction de la salle supplémentaire au groupe scolaire Jacques Brel.

La Commission d'Appel d'Offres, avec les conseils de l'architecte, a sélectionné les entreprises qui interviendront pour la construction de la salle périscolaire de 55 m². L'ensemble s'élève à un montant de 138 127,39 € HT, soit 2 511,41€ du m².

- Attribution du marché pour la rénovation de la rue Calmette.

La Commission d'Appel d'Offres, avec les conseils du service CAO de la CCPC, a sélectionné l'entreprise Eiffage pour la rénovation de la rue Calmette, pour un montant de 269 400 € HT, soit 323 280 € TTC.

8. Présentation des travaux pour création de l'Agence Postale

L'architecte nous a fait part des plans des travaux à effectuer pour accueillir l'Agence Postale Communale dans les locaux agrandis de la mairie.

L'extension prévue de 23 m² sera aménagée à droite de l'accès de la mairie actuelle ; l'escalier de secours de l'étage sera condamné, ce qui permettra d'agrandir la salle du Conseil devenue trop exigüe. Les 2 bâtiments, mairie et "logement de fonction", seront totalement intégrés par le percement de 2 portes. Il n'y a aucun changement pour les bureaux actuels de la mairie. Le chauffage de l'extension sera repris sur l'installation existante. Le Permis de Construire doit être déposé courant avril pour 4 mois d'étude (délai ERP). Les travaux, au mieux, pourront débuter en septembre, l'objectif visé étant une ouverture au 1er février 2022.



Vous trouverez le compte rendu détaillé de ce conseil sur le site de la commune.

Les informations pratiques

Vélos électriques

L'aide à l'achat de 200 € proposée par la Communauté de Communes Pévèle Carembault et complétée de la même somme pour les Bachynois par la municipalité, a été un franc succès. 375 familles du territoire ont profité de cette offre dont 11 de la commune.

Baladez-vous en Pévèle Carembault

Du 1er au 28 mai, à Cysoing, suivez le parcours fléché de 6,5 km en toute autonomie au départ du monument aux morts face à la mairie.

Emportez votre smartphone afin de scanner les QR codes tout au long de votre balade connectée.

En juin, ce sera le tour de Templeuve-en-Pévèle

De plus, si vous êtes adeptes de géocaching, 5 circuits à faire en famille vous attendent à Herrin, Mons-en-Pévèle, Thumeries, Landas et Cappelle-en-Pévèle.

Contact : tourisme.pevelecarembault.fr ou 03 20 34 72 65.

Portail Emploi de la Pévèle Carembault

Après tout juste 3 mois de mise en ligne, le Portail Emploi compte aujourd'hui 416 comptes candidats, 87 comptes entreprises et plus de 1500 offres.

Rendez-vous sur : <https://emploi.pevelecarembault.fr/>

Recensement

Tous les français doivent se faire recenser dès 16 ans. Ils sont invités à se présenter personnellement en Mairie à partir de leur 16ème anniversaire + 1 jour (et avant 16 ans et 3 mois) afin de se faire recenser. Sont concernés les jeunes français nés en avril, mai et juin 2005.

Où et comment se faire recenser ?

- à la mairie du domicile ou en ligne (<https://www.service-public.fr/parti...>,)
- si la personne réside à l'étranger, au consulat ou service diplomatique de France
- si l'intéressé est dans l'impossibilité de faire lui-même les démarches, elles peuvent être accomplies par son représentant légal (parents, tuteur...).

Pièces à fournir :

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française),
- un livret de famille,
- si l'intéressé est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante, et qu'il souhaite être dispensé de l'appel de préparation à la défense, il (ou son représentant légal) doit présenter sa carte d'invalidité ou certificat médical délivré par un médecin agréé auprès du ministère de la défense.

L'attestation de recensement est obligatoire pour :

- se présenter aux examens (CAP, BEP, Bac, etc...),
- passer le permis de conduire,
- être inscrit sur les listes électorales,
- participer à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté)

Elections des 20 et 27 juin

Les membres du bureau de vote et les assesseurs seront autorisés à participer au dépouillement. Nous devons constituer pour le 27 mai la liste des scrutateurs, qui devront être vaccinés ou réaliser un test PCR 72h avant. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en mairie, afin qu'une vaccination prioritaire puisse vous être proposée.

Modifications n°5 du PLU

L'enquête publique aura lieu du lundi 10 au mardi 25 mai à 12h. Le dossier est consultable en mairie aux heures d'ouverture habituelles et sur le site internet de la commune <https://www.mairie-bachy.fr/PLU-modification-No5-de-2021-1408.html>

Le commissaire-enquêteur sera présent les lundi 10, mercredi 19 et mardi 25 de 9h à 12h.

Un registre d'enquête sera ouvert en mairie ou vous pourrez déposer vos remarques à l'adresse suivante : modifplu@mairie-bachy.fr du 10 mai au 25 mai.

Travaux

- Le 10 mai débiteront les travaux de voirie rue Calmette. La circulation sera interdite, sauf pour les riverains, jusqu'au 13 juillet.

- A partir du 7 juin, des travaux importants de voirie auront lieu sur l'axe principal de Cysoing. Plus d'informations sur le site internet de la commune de Cysoing.

Panneau Pocket

La gendarmerie de Cysoing communique désormais via Panneau Pocket. N'hésitez pas à l'ajouter à vos favoris en tapant

"gendarmerie BTA Cysoing" dans l'application.

La mairie sera exceptionnellement fermée les vendredi 14 et samedi 15 mai.

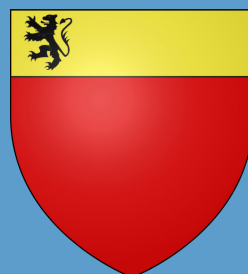
Un geste pour la planète

Trier et supprimer régulièrement ses mails : même s'il est virtuel, l'envoi d'un e-mail consomme une quantité non négligeable d'énergie (utilisation d'un ordinateur, stockage dans les data centers...) avec des conséquences bien réelles sur les émissions de gaz à effet de serre et l'extraction des matières premières.



Mairie de Bachy

13, place de la Liberté - 59830 Bachy
Téléphone 03.20.79.66.21
contact@mairie-bachy.fr



Bulletin d'information publié par nos soins avec
le concours des membres de la commission :
information - communication